

**Proposition d'attribution de subventions au titre du
fonds de secours aux associations pour l'année 2020**

CP/2020/087

Service chef de file :

J3-Collèges

J350 - Service de la jeunesse et de la vie associative

Résumé :

Le renforcement de la démocratie d'implication souhaité par les élus départementaux s'est notamment concrétisé par le lancement, en 2016, des Assises de l'Engagement qui ont eu pour objectifs de :

- définir de nouveaux modes de partenariat,
- encourager et soutenir l'engagement,
- repositionner l'accompagnement des associations face à la baisse des financements publics,
- prendre en compte collectivement les nouveaux enjeux sociétaux.

Ces Assises ont également débouché sur la création du Conseil Départemental de l'Engagement et de la Vie Associative (CODEVA), instance d'animation, de partage et de proposition, impliquant l'ensemble des acteurs du tissu associatif.

Parmi les propositions émanant du CODEVA figure la création d'un fonds de secours à destination des associations qui rencontrent des difficultés financières conjoncturelles et passagères, mettant en péril leur activité. Il vient en complément du travail d'accompagnement et de suivi des associations réalisé par les Conseillers Territoriaux à la Vie Associative, présents sur chacun des quatre territoires d'actions du Département.

Dans ce cadre, le présent rapport propose d'attribuer des subventions de fonctionnement à la Galerie associative Impact, au Centre de Loisirs et de la Jeunesse de la Police nationale, à l'Association sportive Musau et au Festival Summerlied pour un montant total de 19 0000 €.

1. Proposition d'attribution d'une subvention à la Galerie associative Impact (Strasbourg)

La Galerie associative Impact a été créée en 2000 et a pour objet le développement de projets culturels et artistiques, organisation d'expositions d'art contemporain et de conférences, ainsi que la promotion non commerciale d'artistes contemporains.

Pour ce faire, cette association a organisé la première biennale d'art contemporain de Strasbourg dénommée « Touch Me – être citoyen à l'heure du numérique » à l'Hôtel des postes du 19 décembre 2017 au 31 mars 2018.

Malgré le succès de cette biennale avec plus de 10 000 visiteurs, l'association a fait face à de nombreux aléas engendrant une dette à hauteur de 61 099 €. Cela s'explique par :

- les surcoûts liés au renforcement de la sécurité, aux mises aux normes ERP ainsi

- qu'à l'annulation et au report de l'inauguration,
- le non-reversement de la sous-mise négociée avec l'exploitant du Café adossé à la manifestation.

A ce jour, la Galerie associative Impact est en redressement judiciaire, mais elle a sollicité les financeurs publics et privés ainsi que ses créanciers pour réduire et échelonner la dette.

Dans ce cadre, le bénéficiaire a fait une demande de soutien au titre du fonds de secours aux associations.

Sur proposition de la commission d'avis du CODEVA réunie le 9 janvier 2020, il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer une subvention d'un montant de 4 000 € à la Galerie associative Impact.

Le projet de convention joint définit les modalités du partenariat entre le Département et l'Association.

2. Proposition d'attribution d'une subvention au Centre de Loisirs de la Jeunesse de la Police nationale (Strasbourg)

Le Centre de Loisirs et de la Jeunesse de la Police nationale (CLJ) intervient dans le quartier du Neuhof de Strasbourg pour proposer diverses activités :

- création et organisation de loisirs éducatifs et sportifs en faveur des jeunes de 10 à 17 ans,
- actions de prévention de la délinquance,
- actions de prévention dans les écoles et collèges (prévention des addictions, toxicomanie, violences, engins explosifs à l'approche des fêtes de fin d'année...),
- accueil périscolaire avec soutien scolaire et aide aux devoirs,
- dispositif d'accueil des exclus scolaires (collégiens) dans le cadre des mesures de responsabilisation.

Depuis 2016, le CLJ a fait face à une baisse de ses subventions publiques, tout en voyant ses charges liées à la sécurisation des événements augmenter.

En 2019, un certain nombre d'actions a été mis en place pour enrayer les difficultés conjoncturelles :

- baisse des charges de personnel,
- gestion rigoureuse des achats,
- augmentation des produits : certaines prestations sont devenues payantes,
- sollicitation des partenaires : Ville de Strasbourg et Etat.

L'octroi d'une subvention au titre du fonds de secours permettrait d'équilibrer l'exercice budgétaire 2019.

Sur proposition de la commission d'avis du CODEVA réunie le 9 janvier 2020, il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer une subvention d'un montant de 6 000 € au Centre de Loisirs et de la Jeunesse de la Police nationale.

Le projet de convention joint définit les modalités du partenariat entre le Département et l'Association.

3. Proposition d'attribution d'une subvention à l'Association sportive Musau (Strasbourg)

L'Association sportive Musau a pour objet la pratique et le développement du football. Elle est composée de 23 équipes et propose des stages jeunes, des sorties autofinancées avec un éducateur bénévole, un jumelage avec une équipe de foot anglaise, et organise des événements conviviaux (fête de Noël, vide-grenier). Elle compte 40 bénévoles et 400 licenciés.

Le président actuel, en poste depuis 3 ans, est contraint de rembourser une dette d'un montant de 10 000 €, contractée précédemment auprès d'un équipementier.

Si la dette est réglée peu à peu par le club (1 000 €/an, convenu avec le créancier), elle n'y est pas parvenue en 2019. Par ailleurs, l'augmentation du nombre de jeunes, notamment des jeunes en précarité (sans possibilité de payer les licences), limite l'augmentation des recettes. L'association tient à rester accessible pour les jeunes défavorisés et organise des actions de solidarité.

En 2020, afin d'enrayer ces difficultés conjoncturelles, l'association a augmenté les cotisations et sollicité la Ville de Strasbourg ainsi que le Département au titre du fonds de secours.

Sur proposition de la commission d'avis du CODEVA réunie le 9 janvier 2020, il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer une subvention d'un montant de 5 000 € à l'Association sportive Musau.

Le projet de convention joint définit les modalités du partenariat entre le Département et l'Association.

4. Proposition d'attribution d'une subvention à l'association Festival Summerlied (Schweighouse-sur-Moder)

L'association Festival Summerlied a pour objet la gestion du festival de musiques et de chants traditionnels Summerlied et mène des actions favorisant la promotion de la musique, du chant et des arts traditionnels en Alsace.

Cela se traduit concrètement par l'organisation d'un festival pluridisciplinaire valorisant la culture régionale et la diversité culturelle qui se tient tous les 2 ans. Elle gère également les activités suivantes :

- interventions artistiques bilingues en temps scolaire,
- valorisation des pratiques amateurs,
- soutien à la création de spectacle vivant,
- organisation de résidences artistiques.

En 2016, une baisse de la fréquentation du festival et l'augmentation des charges de sécurité ont eu pour conséquence un déficit de 80 000 €.

Afin de rééquilibrer la situation budgétaire, un plan d'action a été mis en place :

- révision du modèle économique avec la mise en place d'un droit d'entrée pour les adultes en 2020,
- réduction de la durée du festival (de 5 à 3 jours),
- réorganisation des ressources humaines : mise à disposition de la Directrice de l'association auprès du relais culturel de la Ville de Haguenau,
- sollicitation des financeurs (Département, Communauté d'agglomération).

C'est dans cette dynamique que l'association sollicite le fonds de secours.

Sur proposition de la commission d'avis du CODEVA réunie le 9 janvier 2020, il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer une subvention d'un montant de 4 000 € à l'association Festival Summerlied.

Le projet de convention joint définit les modalités du partenariat entre le Département et l'Association.

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer un montant total d'aides de 19 000 €.

Code enveloppe budgétaire	Imputation M52	Crédits prévus	Crédits disponibles	Crédits proposés
44445	65-6574-33	100 000,00 €	100 000,00 €	19 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président,

- décide d'attribuer les subventions suivantes au titre du fonds de secours aux associations, pour un montant total de 19 000 € :

4 000 € à la Galerie associative Impact,

6 000 € au Centre de Loisirs et de la Jeunesse de la Police nationale,

5 000 € à l'Association sportive Musau,

4 000 € au Festival Summerlied.

- approuve les termes des projets de conventions annexés à la présente délibération,

- autorise le Président à signer ces conventions.

Strasbourg, le 30/01/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY